

Communiqué de presse

Paris, le 26 janvier 2026

L'ASAC-FAPES annonce le taux de participation aux bénéfices 2025 des fonds en euros de ses contrats d'assurance vie assurés par Generali Vie

Jusqu'à 3.90% nets* en 2025 pour le fonds en euros AGGVIE (contre 3.90% nets* en 2024), selon la part investie en Unités de compte.

En 2025, l'assurance-vie confirme son statut de placement privilégié des Français, avec un nouveau record de collecte. Face à un contexte de marché et à des enjeux géopolitiques en mutation, les épargnants continuent de s'appuyer sur des solutions éprouvées, conciliant performance et protection du capital. Une tendance qui se reflète dans les taux de rendement 2025 des contrats d'assurance vie ERMG Évolution, ERMG, et Solid'R Vie d'ASAC-FAPES.

Les Fonds en euros du contrat d'assurance vie ERMG Évolution :

- De 2.20 à 3.90% nets*(selon la part investie en Unités de compte) en 2025 (contre de 2.20 à 3.90% nets* en 2024), pour le fonds en euros AGGVIE.**

Part d'unités de compte détenue	Taux nets 2025* Hors abondement Boost
Jusqu'à 30% d'Unités de compte	2.20%
Entre 30% et 40% d'Unités de compte	2.86%
Entre 40% et 50% d'Unités de compte	3.30%
Entre 50% et 60% d'Unités de compte	3.74%
Au-delà de 60% d'Unités de compte	3.90%

Offre de boost : un taux bonifié de +1,30% net* en sus du taux de rendement qui sera servi au titre des années 2026 et 2027 pour tout versement complémentaire supérieur à 50 000€ dont 30% investi en unités de compte réalisé entre le 15 décembre 2025 et le 30 juin 2026. Cette bonification est appliquée au prorata temporis.

Ce boost sur la collecte se cumule au taux servi sur le contrat (incluant le mécanisme de boost sur le stock) dans une limite de rémunération globale du fonds euros liée au versement de 5,30 % brut de frais de gestion.

- 2.44% net* en 2025 (contre 2.44% net* en 2024) pour le fonds en euros Y (pour les contrats d'assurance vie à 0.36% de frais).**
- 2.20% net* en 2025 (contre 2.20% net* en 2024) pour le fonds en euros Y (pour les contrats d'assurance vie à 0.60% de frais).**
- 2.50% net* en 2025 (contre 2.75% net* en 2024) pour le fonds en euros Elixence.**
- 2.75% net* en 2025 (contre 3% net* en 2024) pour le fonds en euros France 2.**

Les Fonds en euros du contrat d'assurance vie ERMG (fermé aux nouvelles adhésions) :

- **2.44% net* en 2025 (contre de 2.44% net* en 2024) pour le fonds en euros Y.**

Les Fonds en euros pour le contrat d'assurance vie Solid'R Vie (fermé aux nouvelles adhésions) :

- **1.82% net* en 2025 (contre de 1.75% net* en 2024) pour le fonds en euros Eurossima**
- **De 3% nets* en 2025 (contre de 3 à 3.50% nets* selon la part investie en Unités de compte en 2024) pour le Fonds en euros Netissima.**

Offre de boost : un taux bonifié de +1,50% net* en sus du taux de rendement qui sera servi **au titre des années 2026 et 2027** pour tout versement complémentaire dont 30% investi en unités de compte réalisé entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026. Ce boost sur la collecte se cumule au taux servi sur le contrat dans une limite de rémunération globale du fonds euros liée au versement de 5,25 % brute de frais de gestion.

« Dans un contexte où l'assurance-vie enregistre une collecte particulièrement dynamique, les fonds en euros confirment leur rôle de socle patrimonial. La stabilité des rendements servis par Generali Vie en 2025, complétée par des mécanismes de bonification déployés sur les exercices 2025, 2026 et 2027, illustre sa capacité à préserver l'équilibre entre sécurité et performance. Il est utile de rappeler que le fonds en euros constitue une solution pertinente, à condition toutefois de l'inscrire dans une allocation globale. La diversification vers les unités de compte reste essentielle pour capter des moteurs de performance complémentaires sur le long terme, tout en s'adaptant au profil ainsi qu'aux objectifs et projets de chacun. », souligne Eric Müller-Borle, Président de l'ASAC-FAPES.

Avant d'investir :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Investir en bourse présente un risque de perte en capital.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

* Taux de rendement pour 2025 sur le fonds en euros géré et garanti par Generali, net de frais de gestion annuels et hors prélèvements sociaux et fiscaux sous réserve de présence d'un capital sur ce fonds au 31/12/2025.

À propos d'ASAC-FAPES

L'ASAC-FAPES est un rassemblement d'associations d'épargnants bénévoles en quête de solutions de protection financières adaptées aux besoins de leurs adhérents. Ses contrats d'épargne, d'épargne handicap, de retraite et de prévoyance sont élaborés avec des assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances et MGPS) et qui sont, chaque année, récompensés par la presse économique et financière. Depuis plus de 70 ans, ASAC-FAPES accompagne 100 000 adhérents qui lui confient plus de 4,5 milliards d'€ d'encours.

Les produits sont distribués par le cabinet de courtage Fapes Diffusion, marque appartenant à la Fédération Fapes pour ses associations membres Asac, Audience, Appeir et Tégo, toutes les quatre engagées et animées

pour défendre les intérêts de leurs adhérents en s'appuyant sur des valeurs de performance, de prévenance et de solidarité.

www.asac-fapes.fr

Contacts presse - Agence FARGO

Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo-sachinka.com - 06 16 83 45 18

Max CORDIER : mcordier@fargo-sachinka.com - 07 82 17 52 73

Communication à destination des professionnels.